Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212901334-20251204-2025_127-DE

LOCQUIREC
LOKIREG

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**2025- 127** **Publiée le :**

L'an deux mil vingt cinq, le, 4 décembre 2025 à 20 heures 30 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCQUIREC, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Gwenolé GUYOMARC'H, Maire.

Date de convocation : 28 novembre 2025

Etaient présents : Gwenolé GUYOMARC'H, Nicolas BOTROS, Nicolas TANGUY, Françoise HAMEURY, Françoise CABIOCH-LE GALL, Philippe POHAREC, Yann BRIAND, Manine LE GOFF, Françoise LE MITOUARD, Bruno CASAS

| | | | |
|---|---|---|---|
| Etaient absents | Estelle FORGET | pouvoir à | Francoise CABIOCH LE GALL |
| | Thierry MERRAND | pouvoir à | Philippe POHAREC |
| | Efflam MAHE | pouvoir à | Nicolas TANGUY |
| | Joëlle OLLIVIER BAILLARGEAT | pouvoir à | Bruno CASAS |

Secrétaire de séance : Françoise LE MITOUARD

**Objet – Motion pour le maintien de l'Ecole Navale à LANVEOC**

Monsieur Yann BRIAND propose à l'assemblée d'adopter une motion de soutien à la Commune de LANVEOC pour le maintien de l'Ecole Navale sur ce territoire.

*Entre la commune de Lanvéoc et la marine nationale, il existe une relation de l'ordre de l'intime.*

*C'est alors une toute jeune commune, à peine quinquagénaire qui se voit choisie, en 1920, pour accueillir l'un des 37 centres d'aviation français. Dans son édition du 25 Juillet 1928, le journal Ouest Eclair résumait ainsi la situation : « la solution Lanvéoc Poulmic est éminemment favorable du fait de la disposition naturelle des lieux. [...] La juxtaposition d'un terrain de si grande envergure et d'un plan d'eau abrité de plusieurs milles mètres carrés d'étendue représente un avantage unique qui impose véritablement la solution ».*

*Les liens entre la marine et la commune ne cessent de se développer. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, et après les importants dégâts subis par la ville de Brest, il est décidé d'implanter l'école navale à Lanvéoc.*

*La commune, fière des relations de confiance nouées, appose sur son blason les symboles de son prestigieux hôte, une ancre parée d'ailes, et arbore une devise au sens fort « Ene Hag Enor » (Ame et Honneur).*

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212901334-20251204-2025_127-DE

*Une fierté qui se propage bien au-delà de la presqu'île, en Finistère comme en Bretagne, on ne parle plus de l'école navale ou de la base aéronavale mais de Lanvéoc Poulmic. En 150 ans d'existence, Lanvéoc Poulmic est devenu une marque, le symbole de l'excellence dans la formation maritime, une référence mondiale (sans chauvinisme breton !).*

*La base et l'école rythment la vie de la commune, ce sont 2 000 à 3 000 marins qui consomment le territoire de la presqu'île. Une étude a démontré que la présence de la marine à Lanvéoc génère 75% des emplois directs et indirects au sein de la péninsule.*

*Dans une vie à deux, le ciment, c'est l'amour bien évidemment, mais surtout la confiance. Si personne ne doute du premier tant les liens qui unissent l'institution et la collectivité sont forts, c'est un peu du deuxième qui s'est perdu.*

*Lanvéoc est une commune à part dans la presqu'ile de Crozon, elle ne bénéficie pas du rayonnement touristique de ses voisines, choisissant toujours « la Royale » au chant des promoteurs, comme dans un équipage toujours soudé, sûr des liens tissés.*

*L'association des Maires Ruraux du Finistère / Le conseil municipal, après en avoir délibéré :*

- *Apporte son soutien à la commune de Lanvéoc et au territoire de la presqu'île de Crozon,*
- *Affirme l'importance des liens de confiance qui doivent régir les rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales,*
- *Rappelle que la concertation est un préalable à toute décision,*
- *Appelle tous les élèves anciens, comme nouveaux, à participer au maintien de l'école navale à Lanvéoc*
- *Mènera, au côté de Lanvéoc, toutes les actions rendues utiles et nécessaires au maintien de l'école navale.*

*Entendu l'exposé de Monsieur Yann BRIAND,,*
*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*
*ADOPTE la motion ci-dessus.*
*DIT que cette motion sera transmise à l'Association des Maires Ruraux du Finistère.*

Fait et Délibéré les jour, mois et an que ci-dessus

La secrétaire,

Françoise LE MITOUARD

Le Maire,

Gwenole GUYOMARCH

MAIRIE DE LOCQUIREC
29241